



VOLET B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

*Notaire de Charleroi
division*



14134339

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le

02 JUL 2014

Mellot Marie-Guy

Greffier assuéné

Dénomination

(en entier) : **DeltaFin**

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : rue Beyaert, 75 7500 Tournai

N° d'entreprise : 0894.657.031

Objet de l'acte : REGULARISATION DU TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL - AUGMENTATION DU CAPITAL - MODIFICATION DES STATUTS - POUVOIRS

Il résulte d'un acte reçu le trente juin deux mille quatorze (en cours d'enregistrement) par Véronique GRIBOMONT, Notaire associée résidant à Tournai, membre de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée Jean-Luc HACHEZ & Véronique GRIBOMONT, Notaires associés, ayant son siège social à Tournai, TVA BE 0866.523.863 RPM Tournai, que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée DeltaFin, ayant son siège social à 7500 Tournai, rue Beyaert, 75, TVA BE0894.657.031 – RPM Tournai, a notamment pris les résolutions suivantes et a modifié les statuts en conséquence :

1. Elle a décidé de régulariser à l'article 2 des statuts le transfert du siège social à 7500 Tournai, rue Beyaert, 75.

2. Elle a décidé d'augmenter le capital à concurrence de SEPTANTE SEPT MILLE EUROS pour le porter de CENT QUARANTE MILLE EUROS à DEUX CENT DIX SEPT MILLE EUROS.

Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de quarante parts sociales nouvelles sans mention de valeur nominale, participant aux résultats de la société à compter du 30 juin 2014 et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Ces parts sociales nouvelles, émises au prix de mille neuf cent vingt-cinq euros chacune, soit au-dessus du pair comptable ont toutes été souscrites et entièrement libérées par apports en espèces effectués auprès de ING Belgique.

Le notaire soussigné a attesté le dépôt du capital libéré, conformément au code des sociétés.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME, délivré avant enregistrement en vertu de l'article 173, 1° bis du Code des droits d'enregistrement en vue du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Déposés en même temps : expédition de l'acte et statuts coordonnés.

Véronique GRIBOMONT, notaire associée.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/07/2014 - Annexes du Moniteur belge